



Commune de Rochefort

Rapport annuel 2025-2026

De la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'usage en vigueur, nous vous présentons ci-après le rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CPAL) pour l'exercice 2025-2026.

Durant la période sous revue, la commission s'est réunie à quatre reprises, afin d'être informée de l'avancement du dossier. Les travaux se sont principalement concentrés sur la poursuite du traitement des oppositions déposées à l'encontre du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), ainsi que sur la finalisation des adaptations demandées dans le cadre de l'examen préalable mené avec les services cantonaux.

La commission a poursuivi son travail de suivi avec le mandataire technique Planisphaera et légal Lexio Facto, chargés d'accompagner la commune dans cette procédure. Les séances ont permis de traiter différents éléments techniques liés au PAL et aux oppositions encore pendantes. La commission remercie le Conseil communal pour sa transparence et la prise en considération des avis de la commission dans les décisions.

Une attention particulière a été portée au recensement des arbres remarquables et aux objets de protection paysagère et naturelle. Nous remercions sincèrement le Groupe Nature Rochefort pour son engagement et la qualité du travail réalisé par ses membres dans le cadre de ce recensement.

Au terme des travaux réalisés durant l'exercice, la commission a émis un préavis positif sur le dossier corrigé par RWB Neuchâtel SA et a soutenu sa transmission aux autorités cantonales pour la suite de la procédure.

Une présentation publique a été organisée à l'attention de la population le 26 mai 2026, permettant aux administrés de poser leurs questions au Conseil communal et d'obtenir des précisions sur les évolutions du dossier.

Pour conclure, la commission souhaite que les dernières étapes de validation puissent désormais se poursuivre dans des délais raisonnables, afin de permettre à la commune de disposer rapidement d'un PAL consolidé et juridiquement sécurisé. La commission sera encore sollicitée afin de procéder aux pesées d'intérêt dans le processus de gestion des oppositions et de l'inventaire nature. La finalisation de ce dossier demeure en effet un enjeu important pour garantir une gestion cohérente du développement communal et simplifier l'instruction des futurs projets.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 08 juin 2026

**Commission de révision du Plan
d'aménagement local (CPAL)**

Le secrétaire,

Le président,



G. Bossion



L. Renaud